



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2024-06

Date d'entrée en vigueur :

5 mars 2024

ATA :

27

Certificat de type :

A-177

Sujet :

Commandes de vol – Additionneur de vitesse d'approche et facteurs de distance d'atterrissage incorrects dans le manuel de vol de l'avion (AFM) pour le message d'avertissement « SLAT-FLAP FAIL » du CAS et les procédures de levier de commande becs/volets (SFCL) bloqué ou non fonctionnel

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc., modèle BD-700-1A10 et BD-700-1A11, portant les numéros de série 9001 à 60081.

Conformité :

Dans les 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Des additionneurs de vitesse d'approche et des facteurs de distance d'atterrissage incorrects ont été relevés dans les tableaux de l'AFM pour le message d'avertissement « SLAT-FLAP FAIL » du CAS et les procédures anormales en cas de SFCL bloqué ou non fonctionnel. Ces additionneurs et facteurs incorrects présentent une situation potentiellement dangereuse en raison de l'écart entre les performances réelles et celles approuvées.

La présente CN rend obligatoire l'incorporation d'une révision à l'AFM afin que soient corrigés les tableaux d'additionneurs de vitesse d'approche et des facteurs de distance d'atterrissage concernés.

Mesures correctives :

- A. Modifier l'AFM applicable approuvé par Transports Canada en y incorporant tous les chapitres et suppléments suivants, conformément au numéro de publication de l'AFM pertinent figurant dans le tableau 1 ci-dessous, ou à toute révision ultérieure approuvée par Transports Canada.

Tous les modèles

Chapitre 5 – Procédures anormales

- Procédures anormales – Commandes de vol, 3. Systèmes de commande de becs/volets, A. Procédure en cas de levier de commande de becs/volets bloqué ou non fonctionnel
- Procédures anormales – Commandes de vol, 3. Systèmes de commande de becs/volets, E. Défaillance de bec/volet (avertissement)

BD-700-1A10 – Global Express, Global Express XRS, Global 6000

BD-700-1A11 – Global 5000, Global 5000 ft. GVFD

Supplément 20 – Activités menées aux aéroports situés à plus de 10 000 pieds d'altitude

- Procédures anormales, B. Facteurs de distance d'atterrissage, (4) Commandes de vol, (a) Levier de commande de becs/volets bloqué ou non fonctionnel
 - Procédures anormales, B. Facteurs de distance d'atterrissage, (4) Commandes de vol, (a) Défaillance des becs/volets
- B. Informer tous les équipages de conduite des modifications apportées par les procédures des AFM approuvées par Transports Canada indiquées ci-dessus, et exploiter l'avion en conséquence à l'avenir.

Tableau 1: Renvoi à l'AFM

Modèle d'avion	Désignation de mise en marché	Numéro de publication et de révision de l'AFM, en date du 25 juillet 2023
BD-700-1A10	Global Express	CSP 700-1, révision 117
BD-700-1A10	Global Express XRS	CSP 700-1A, révision 117
BD-700-1A10	Global 6000	CSP 700-1V, révision 47
BD-700-1A10	Global 6500	CSP 700-6500-1, révision 19
BD-700-1A11	Global 5000	CSP 700-5000-1, révision 78
BD-700-1A11	Global 5000 ft. GVFD	CSP 700-5000-1V, révision 47
BD-700-1A11	Global 5500	CSP 700-5500-1, révision 19

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Jenny Young

Émise le 20 février 2024

Contact :

Scott W. Wales, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique

TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.